



**Garants de la concertation publique**

**Madame Kasia CZORA**

**Madame Sylvie HAUDEBOURG**

**Monsieur Jean-Daniel VAZELLE**

*À Limoges, le 16 mars 2022*

Mesdames, Monsieur,

Le projet de mise à 2x2 voies de la route nationale 147 par recours à une éventuelle concession autoroutière entre Limoges et Poitiers vise plusieurs objectifs dans lesquels les Villages étapes existants ou identifiés le long de cet itinéraire nous semblent s'inscrire pleinement :

- Améliorer la sécurité routière : les Villages étapes y contribuent sans conteste en proposant aux usagers de la route de faire une pause en toute tranquillité dans un environnement agréable et entretenu
- Améliorer la qualité du service aux usagers : par la charte de qualité nationale à laquelle ils adhèrent, les Villages étapes proposent tous les services et commerces nécessaires aux personnes en transit
- Favoriser l'attractivité et la desserte des territoires traversés : les Villages étapes sont des portes d'entrée sur le territoire en incitant les usagers des grands axes routiers à sortir et passer un peu de temps à la découverte des régions traversées

La commune de Bellac, labellisée Village étape® en 2010, a réalisé de nombreux investissements pour aménager le centre-bourg et moderniser les équipements publics afin qu'ils soient adaptés pour recevoir les usagers de la route nationale 147 dans les meilleures conditions. De même les commerçants de ce village s'investissent au quotidien pour maintenir un niveau de service de qualité.

Village étape® est un label d'Etat, attribué par le Ministère de la Transition Ecologique en charge du réseau routier national. De ce fait, le label ne peut actuellement être décerné qu'aux

communes desservies par un axe routier national : routes nationales ou autoroutes non concédées à une société.

Le label Village étape apporte sans conteste une plus-value non négligeable à la vie économique et touristique des villages. Aussi il serait fort préjudiciable que Bellac voit sa labellisation annulée avec l'arrivée d'une autoroute concédée.

D'autres communes à proximité de la RN147 actuelle pourraient également prétendre à une future labellisation dans les années à venir.

Nous sollicitons donc votre bienveillance afin de porter notre cause lors de vos conclusions aux termes de cette concertation. Nous demandons à ce que le Village étape existant sur l'axe, ainsi que les futures labellisations, soient maintenus au titre de l'antériorité et intégré au potentiel futur contrat de concession ; ce qui comprendrait notamment l'inscription de la signalisation relative au label au cahier des charges.

Cette configuration se retrouve par ailleurs aujourd'hui dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RCEA (RN79 / A79) par recours à une concession. Suite à l'enquête publique, le maintien des Villages étapes existants, Dompierre-sur-Besbre et Montmarault, a été validé et inscrit au cahier des charges du concessionnaire.

Nous vous remercions pour la bienveillante attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Veuillez agréer, Mesdames et Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Bertrand OLLIVIER

Président de la Fédération française des Villages étapes

Maire de Joinville (Haute-Marne)



Fédération française des Villages étapes  
17 rue Martial Pradet 87100 LIMOGES  
05 19 08 02 20  
bonjour@village-etape.fr  
www.village-etape.fr  
N°SIRET : 449 424 191 00012

**VILLAGE ÉTAPE**

**FAITES UNE PAUSE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

À : 17 rue Martial Pradet | 87 100 Limoges T : 05 19 08 02 20 @ [bonjour@village-etape.fr](mailto:bonjour@village-etape.fr)  
VILLAGE ÉTAPE est un LABEL D'ÉTAT, géré par le Ministère de la Transition Écologique, en charge des routes.